Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_201-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2026

Date de convocation : 03/06/2026 **Date d'affichage :** 03/06/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 41 46

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne - salle des loisirs, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à FEREY Yves
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
COUMAILLEAU Pascal donne procuration à GUILBERT Maria
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_201-DE

N° DEL_2026_201

Objet **Habitat**

Pass Réno - Convention Rénov' Habitat 2026 avec la Région Bretagne

Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_201-DE

Contexte

Sur le territoire du Val d'Ille Aubigné, l'amélioration du parc privé est un objectif porté depuis plusieurs années. La plateforme de rénovation de l'habitat du Val d'Ille Aubigné, dénommée Pass'Réno, a été mise en place en 2015 en se saisissant de l'appel à projet de l'ADEME et de la Région visant à mettre œuvre sur tout le territoire breton un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), tel qu'inscrit dans la Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (août 2015).

Par la suite, la Région a continué d'apporter un soutien financier au fonctionnement du SPPEH dont Pass'Réno fait partie notamment par le programme « SARE » (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique») entre 2020 et 2024.

Dans la lignée de ses travaux de planification écologique et de la loi dite « Climat et Résilience » de 2021, le Gouvernement a décidé de mobiliser des moyens pour la rénovation énergétique de l'habitat et de refonder les instruments de la politique publique. L'État a ainsi mis fin au programme SARE (terminé depuis le 31 décembre 2024) pour laisser place à un nouveau cadre de financement des Espace Conseils France Renov' : le Pacte Territorial France Rénov'.
Le « guichet unique » mis en œuvre jusqu'ici est renforcé, associant l'ensemble des politiques publiques de l'habitat : rénovation énergétique mais également la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement à l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, la dynamisation des centres-bourgs via les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'habitat pour le Renouvellement Urbain (OPAH-RU…) et/ou les Copropriétés Dégradées.

Le Val d'Ille-Aubigné a approuvé sa convention Pacte Territorial lors du conseil communautaire du 11 mars 2025 (délibération n° 2025-030). Cette convention précise : *«Le Conseil Régional de Bretagne a manifesté son intention de cofinancer le service détaillé dans la présente convention à titre transitoire dans l'attente de la construction d'un cadre intégrant les enjeux régionaux. Une convention complémentaire entre le porteur du pacte et le Conseil Régional de Bretagne précisera les conditions et montant de ce financement. La part de ce cofinancement qui concerne les dépenses éligibles au titre de la présente convention sera intégrée au plan de financement de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné lors des demandes d'engagement et de paiement de subvention à l'Anah.».*

Dans ce cadre nouveau, la Région souhaite poursuivre :

- L'animation régionale du réseau Rénov'Habitat Bretagne (mise en place et partage d'outils de communication et d'animation entre Espace Conseils France Renov', soutien à l'expérimentation) faisant l'objet d'une convention de coopération et de coordination régionale avec l'Etat et l'ANAH ;

- Le cofinancement des collectivités locales et/ou de leurs groupements dans le déploiement du SPRH afin de maintenir la continuité d'un service public de qualité et accessible sur l'ensemble du territoire breton.

Cette contractualisation se traduit par une convention financière annuelle entre la Région et le(s) bénéficiaire(s) qui fixe les objectifs à atteindre et les subventions associées, comme précédemment exercé dans le cadre du programme SARE.

Convention Rénov'Habitat Bretagne (RHB) 2026

L'année 2025, première année du Pacte Territorial, était considéré par la Région comme une année transitoire. Elle a fait l'objet d'une première convention RHB.

L'année 2026, deuxième année du nouveau dispositif, s'inscrit dans la continuité en conservant 2 financements distincts :

- Une part forfaitaire calculée au nombre d'habitant·es (population INSEE 2021), d'un montant maximum de 13 110 € ;

- Une part variable en fonction des résultats en matière de pré-accompagnement des ménages (visite diagnostic) et de post-accompagnement des ménages. La part variable sera calculée sur les résultats réalisés entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026 (montant maximum de 17 500 €).

La convention 2026 fixe les objectifs quantitatifs globaux et décrit les financements de l'opération, dont la participation de la Région. Elle propose de fixer un objectifs de 50 pré-accompagnements (visite-diagnostic) en 2026.

Monsieur le Président propose :

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_201-DE

- D'APPROUVER la convention Rénov'Habitat Bretagne 2026 de la communauté de communes Val d'Ille Aubigne annexée à la présente délibération ainsi que ses annexes ;

- D'AUTORISER le Président à signer la convention Rénov'Habitat Bretagne 2026 de la communauté de communes Val d'Ile-Aubigné.

- D'AUTORISER le Président à signer les actes, avenants et conventions associés à cette convention;

- DE PRÉCISER que les dépenses afférentes à la convention Rénov' Habitat Bretagne 2026 entre la Région et la communauté de communes Val d'Ile-Aubigné sont inscrites au budget de la collectivité.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'énergie,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération n°2019_214, le 13 juin 2019,

Vu le Programme Départemental de l'Habitat (PDH), adopté par l'Assemblée départementale, le 20 décembre 2019,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par délibération n°2020_202-DE, le 25 février 2020,

Vu les délibérations n°2024-06 du 13 mars 2024 du conseil d'administration de l'ANAH, modifiées par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024 relatives à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov',

Vu la délibération n° 2025-030 du conseil communautaire du 11 mars 2025, approuvant la convention Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029 du Val d'Ille-Aubigné, permettant le co-financement proposé par la Région,

Vu le règlement financier adopté par le Conseil régional,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

APPROUVE la convention Rénov'Habitat Bretagne avec le Conseil Régional de Bretagne jointe à la présente délibération ainsi que ses annexes ;

AUTORISE le Président à signer la convention Rénov'Habitat Bretagne,

AUTORISE le Président à signer les actes, avenants et pièces associés à cette convention;

PRÉCISE que les dépenses afférentes à la convention Rénov' Habitat Bretagne 2026 entre Ie Conseil Régional de Bretagne et la communauté de communes Val d'Ile-Aubigné sont inscrites au budget de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_201-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 18/06/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le 18/06/2026,
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

